

BURKINA FASO

REGION DU PLATEAU CENTRAL

PROVINCE DU GANZOURGOU

COMMUNE DE ZORGHO

=====

ASSOCIATION JEUNESSE UNIE DE ZORGHO

ASSOCIATION SOLIDARITE PLUS DE ZORGHO

BP 04 ZORGHO

E- Mail : aspzorgho@hotmail.fr

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE SANTE ET DE
PROMOTION SOCIALE (CSPS) DANS LE SECTEUR N°5 DE LA
COMMUNE DE ZORGHO**

Octobre 2016

SOMMAIRE

FICHE SIGNALÉTIQUE DU PROJET	4
I PRÉSENTATION DU PROMOTEUR ET DE LA LOCALITÉ	5
1.1 Le Promoteur.....	5
i. Les Associations	5
ii. Expériences des Associations.....	6
1.2 La Localité.....	7
II PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET	8
2.1 Contexte	8
2.2 Justification du Projet.....	9
2.3 Objectifs du Projet	11
i. Objectif Global	11
ii. Objectifs Spécifiques.....	11
2.4 Résultats Attendus.....	11
i. Résultats Quantitatifs.....	11
ii. Résultats Qualitatifs	11
2.5 Bénéficiaires.....	11
i. Les Bénéficiaires Directs :	11
ii. Bénéficiaires Indirects.....	11
2.6 Activités à Réaliser.....	12
III LA GESTION	13
3.1 Type de Gestion.....	13
3.2 Organisation	13
3.3 Services Offerts	13
IV DOSSIER TECHNIQUE	15
4.1 Lieu d'Implantation.....	15
4.2 Description des Infrastructures et des Équipements	15
4.3 Calendrier d'Exécution.....	15
4.4 Schéma de gestion des infrastructures	15
V DOSSIER FINANCIER	16
5.1 L'Estimation du Coût des Investissements	16
5.2 Valorisation de la Contribution en Nature du Village	16
VI DOCUMENTS À JOINDRE EN ANNEXE	17
- Lettre d'engagement.....	17
- Devis et plans.....	17

ABRÉVIATIONS

ACF	Association Chants de Femme
AJUZ	Association Jeunesse Unie de Zorgho
APAIB	Association pour la Promotion de l'Alimentation Infantile au Burkina Faso
ASC	Agent de Santé Communautaire
BP	Boite Postale
CMA	Centre Médical avec Antenne Chirurgicale
CSPS	Centre de Santé et de Promotion Sociale
IBFAN	International Baby Food Action Network
ICP	Infirmier Chef de Poste
IPC / BF	Initiative Privée et communautaire de lutte contre le SIDA / Burkina Faso
MEG	Médicaments Essentiels Génériques
OEV	Orphelins et autres Enfants Vulnérables
PCD	Programme Communal de Développement
PF	Planification Familiale
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
PSN	Politique Sanitaire National
RAME	Réseau des Maïeuticiens et Sages-femmes d'État
SNV	Société Néerlandaise de Développement
SP / CNLS	Secrétariat Permanent / Conseil National de Lutte contre les IST/ SIDA

FICHE SIGNALÉTIQUE DU PROJET

Titre du projet :	<i>Projet de construction d'un Centre soins infirmiers dans le secteur n°5 de la commune de Zorgho</i>
Secteur d'activités	<i>Santé/ infrastructure sociale</i>
Promoteur	<i>Association Solidarité Plus de Zorgho Association Jeunesse Unie de Zorgho</i>
Bénéficiaires :	<i>Population du secteur n°5 et des secteurs et quartiers environnants</i>
Coût du projet :	
Apport promoteur (en nature)	<i>Agrégats et efforts physiques</i>
Adresse du promoteur	<i>BP 04 Zorgho E-mail : aspzorgho@hotmail.fr</i>

Bref aperçu du projet

Il s'agit d'un projet de construction d'un Centre médical dans le secteur n°5 de Zorgho. C'est un secteur qui compte une population totale d'environ 5 569 habitants répartis dans 5359 ménages selon le dernier recensement général de la population effectué en 2006.

À l'intérieur de la commune de Zorgho, cette population est située à des distances très éloignées des CSPS* existants.

Le centre médical avec antenne chirurgicale est logé à l'extrémité de ce secteur certes, mais le gros du lot de la population est situé à 4-8km du CSPS* urbain de Zorgho, situé lui à cheval entre les secteurs 1 et 2.

L'autre CSPS* voisin dans l'ouest de ce secteur est celui de Zempassogo à 10 Km.

Cette population a difficilement accès au centre de santé car situé à plus de 4-10 km des centres de santé les plus proches. Il convient de désengorger le CMA*, débordé par un taux de fréquentation qui atteindra très bientôt les limites de ses capacités d'accueil et de bonne gestion des patients.

En plus des habitants du secteur, il y a le village de Bando (qui a une école primaire), les villages de Bougoulom (qui abrite aussi une école primaire), Goudrin, de Bankoumba et le village de Bokin qui seront heureux de cette nouvelle accessibilité géographique au centre de santé et d'une situation socio sanitaire moins précaire.

C'est conscient de ce problème majeur de santé des populations et dans l'optique d'améliorer l'accès à la santé et réduire les disparités géographiques que les responsables de ces associations vous soumettent ce projet pour solliciter un financement afin de construire un nouveau CSPS* dans ledit secteur.

Ce projet rentre dans le cadre de l'accompagnement des populations dans la réalisation des actions prioritaires inscrites dans le Plan de Développement Communal (PCD) de la commune de Zorgho.

Il est en cohérence avec la politique nationale en matière de santé.

*CSPS: centre de Santé et de Promotion Sociale

*CMA: Centre Médicale avec Antenne Chirurgicale

I PRÉSENTATION DU PROMOTEUR ET DE LA LOCALITÉ

1.1 Le Promoteur

i. Les Associations

Association Solidarité Plus

L'Association Solidarité Plus est une association à but non lucratif, non confessionnel et apolitique. Elle a été créée en septembre de l'année 2001 et reconnue au plan provincial sous le récépissé n°2002-001/MATD/SG/PNZ/HC/DAG du 1er février 2002 et publiée au journal n°09 du 28 février 2002 page 340.

L'association compte quarante-deux membres. Son siège social se trouve au secteur N°5 dans la commune de Zorgho.

Les objectifs de l'association sont les suivants :

- Lutter contre les IST/ SIDA, tuberculose et les pathologies courantes et leurs conséquences ;
- Protection des personnes vivant avec le SIDA et tuberculose et les pathologies courantes ;
- Lutte contre la pauvreté par :
 - L'appui à la scolarisation et alphabétisation ;
 - La promotion des AGR pour les groupes spécifiques ;
 - Insertion socioprofessionnelle ;
- Lutter contre les pratiques traditionnelles néfastes ;
- Protection et la sauvegarde de l'environnement ;

Au plan national, l'ASP a comme partenaires, l'IPC, le SP/CNLS, la direction provinciale de l'éducation nationale, le Haut-Commissariat du Ganzourgou, la mairie de Zorgho, l'Etat avec une convention de collaboration signée avec le ministère de la santé, Organisation Néerlandaise de développement : SNV, RAME, Consortium APAIB/ IBFAN/ ACF. Au plan international, elle collabore avec l'Association Burkina de Toulouse, l'Association Care & Lifs et l'Association cartables Envies de Bordeaux en France.

Association Jeunesse Unie de Zorgho

L'Association Jeunesse Unie de Zorgho a été créé en 2013 et officiellement reconnue en février 2014.

D'envergure provinciale, cette association se fixe les objectifs suivants :

- ✓ Stimuler l'entraide entre les jeunes
- ✓ Promouvoir les initiatives d'auto-emploi des jeunes
- ✓ Faciliter l'accès des jeunes au crédit
- ✓ S'impliquer et participer aux actions de développement de la commune

Les associations Solidarité Plus et Jeunesse Unie de Zorgho unissent leurs forces pour soulager les franges les plus vulnérables que sont les enfants et femmes surtout les jeunes. Le fondement du développement étant la santé.

ii. Expériences des Associations

Association Solidarité Plus

Sur le plan national, l'ASP a comme partenaires, l'IPC, le SP/CNLS, la direction provinciale de l'éducation nationale, le Haut-Commissariat du Ganzourgou, la mairie de Zorgho l'État. Au plan international, elle collabore avec l'Association Burkina de Toulouse et l'Association cartables Envies de Bordeaux en France.

Elle capitalise en outre une bonne expérience en matière de conduite des projets.

À titre illustratif, l'ASP a conduit les projets suivants :

Partenaires	Période d'aide	domaine	Nature
Initiative Privé et Communautaire (IPC)	2005 2007 2008 2010 2013 2014	Lutte contre le SIDA	Pec de 300 orphelins et autres enfants vulnérables : activités d'épanouissement, soutien scolaire, psychosocial, insertion socioprofessionnelle
Association Burkina de Toulouse	2000 à 2016	Scolaire	Parrainage d'élèves. Niveau : Primaire, secondaire et universitaire
Association Cartables Envies de Bordeaux	2007 à 2012	Scolaire	Parrainage d'enfants scolarisés
SP/ CNLS	2009	Lutte contre le SIDA	Prévention
SNV (Organisation Néerlandaise de Développement)	2012	Développement des collectivités	- Facilitateur dans le cadre de l'élaboration du programme intégré de développement de la commune de Zorgho - La formation des acteurs communaux en techniques d'élaboration de microprojets
Réseau (RAME)	2012 à 2014	Lutte contre le paludisme	- Sensibilisation sur le palu dans les communes de Zorgho et Zoungou - Distribution de moustiquaires imprégnées d'insecticide - Mise à disposition des médicaments niveau village
Consortium APAIB/ IBFAN/ ACF	2010 à 2016	Allaitement maternel exclusif jusqu'à 06 mois (lutte contre la malnutrition)	-Sensibilisation importance de l'allaitement -Démonstration de préparation de la bouillie enrichie

Association Jeunesse Unie de Zorgho

AJUZ est une jeune association. De ce fait, les actions sont bien limitées. Elles se résument à des opérations de reboisement en 2013 et 2014 ; une opération de don de sang pour alimenter la banque de sang du District Sanitaire du Ganzourgou. Elle a aussi installé un chauffe-eau solaire à la maternité de l'hôpital du District (CMA) au profit des femmes qui ont accouché.

1.2 La Localité

La ville de Zorgho est le chef-lieu de la Province du Ganzourgou ; l'une des trois (03) provinces de la Région du Plateau- Central. Elle se situe à 90 km de Ziniaré, chef-lieu de la région du Plateau Central et à 110 km au sud-est de la capitale du Pays, Ouagadougou.

Zorgho dont les coordonnées sont 12°14'49" Nord et de 00°36'55" Ouest, compte administrativement 34 villages et 06 Secteurs et s'étend sur une superficie de 453,481 km².

La commune est limitée :

- Au Nord et à l'Ouest par la commune de Zam ;
- Au Sud et Sud-est par la commune de Boudry ;
- À l'Est par la commune de Zorgho ;
- Au Sud-ouest par la commune de Kando (province du Bazèga) et de Koubri (province du Kadiogo).

La ville de Zorgho devient commune le 21 mars 1987, puis commune de plein exercice le 12 mai 1993 par loi n 004-93/ADP. Elle est administrée par un maire dont le premier a été élu démocratiquement le 12 février 1995. Le maire est assisté dans ses fonctions de 73 conseillers municipaux et d'un exécutif de 6 membres qu'il préside.

Zorgho a signé un protocole d'amitié le 30 septembre 1990 avec la ville de Bousbecque en France, commune de 4 700 habitants dans la région Nord Pas-de-Calais en France.

Sur le plan culturel, il existe quelques troupes de danse dont la plus populaire est le WARBA. Un festival était dans un passé proche dédié à cette danse.

L'activité principale demeure l'agriculture de subsistance appuyée par un élevage intensif.

II PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET

2.1 Contexte

Au Burkina Faso, l'État a consacré la promotion de tout acte pouvant œuvrer au renforcement du système sanitaire dans la Constitution qui stipule que « le droit à la santé est reconnu et que l'État œuvre à le promouvoir ». Les gouvernements successifs ont fait de la santé un domaine prioritaire de leurs programmes de développement, vue sa sensibilité, en témoignent :

- ✓ l'adoption du «document de Politique Sanitaire National (PSN) en septembre 2000, document qui définit par excellence les grandes orientations nationales en matière de santé, les objectifs et les différentes stratégies,
- ✓ L'adoption du Plan National de Développement Sanitaire(PNDS) 2001–2010, comme suite donnée au PSN,
- ✓ L'adoption des normes standards en infrastructures et équipements Médico-Techniques pour les structures déconcentrées en 2004,
- ✓ Etc.

L'État actuel consacre cet état de fait à travers son objectif stratégique, 'Promouvoir la Santé des Populations et Accélérer la Transition Démographique' dans son nouveau référentiel de développement : le PNDES.

L'effet attendu de cet objectif est : l'accès aux services de santé de qualité garanti à tous

Les principales actions pour l'atteinte de cet effet consisteront en l'amélioration de la qualité et de la quantité de l'offre des services de santé, en la réduction des inégalités régionales d'accès à la santé, au renforcement du système d'information sanitaire, en la mise à disposition des ressources humaines et des infrastructures aux normes internationales et en la bonne gouvernance des établissements de santé

Avec le processus de décentralisation qui a abouti à la communalisation intégrale du territoire et qui a donné naissance à 302 communes rurales, le Burkina Faso a opté pour un choix politique qui offre aux différentes collectivités locales l'opportunité de construire avec leurs élus ainsi que les personnes de ressources locales, une vision à moyen et long terme de leur développement. Dans cette dynamique la commune de Zorgho s'est dotée d'un PCD qui donne, entre autres, une priorité au secteur de santé avec pour objectif d'améliorer l'accès des populations aux services de santé et de réduire les disparités géographiques des infrastructures sanitaires à l'intérieur de la commune.

On sait aussi que l'État seul ne peut pourvoir à tous ces besoins sanitaires tant les besoins sont nombreux et divers. C'est dans ce sens que l'association s'est sentie interpellée surtout que toute son action s'inscrit dans le social.

C'est donc dans ce cadre global que l'association en collaboration avec l'Association Jeunesse Unie a initié ce projet pour demander un financement pour la construction d'un centre de soin communautaire dans le secteur 6 de la ville de Zorgho.

2.2 Justification du Projet

La situation sociale et sanitaire dans la commune rurale de Zorgho est globalement précaire. En effet, selon l'enquête démographique de 2006 l'espérance de vie est de 47 ans et 51% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté.

Le rapport du premier semestre de l'année 2016 du District Sanitaire donne pour la ville de Zorgho, les indicateurs suivants : Taux brut de mortalité (0,016%), taux de mortalité infantile (0,03%), taux de mortalité juvénile (0%), taux de mortalité maternelle (0%), taux de morbidité (47,31%). Cette situation sanitaire se caractérise par une forte prévalence du paludisme, les affections respiratoires, les affections de l'œil, les affections de la peau, les parasitoses intestinales, le VIH Sida, les troubles mentaux, la lèpre (4cas seulement au total) et les diarrhées.

Selon les résultats du diagnostic conjoint élaboré dans la même période, les principales causes de consultations prenant sérieusement de l'ampleur dans la commune sont :

- le paludisme avec 3538 cas, soit 27,29%
- les infections respiratoires aiguës avec 2579 cas, soit 19,89 %
- les maladies diarrhéiques avec 1721 cas, soit 13,27%
- les affections de la peau avec 498 cas, soit 03,84%
- la méningite avec 04 cas, soit 0,02%
- l'hypertension artérielle avec 78 cas, soit 0,60 %
- les infections sexuellement transmissibles et le VIH/SIDA avec 372 cas, soit 02,86 %
- les plaies avec 280 cas, soit 2,15 %
- les affections de l'œil et annexe avec 153 cas soit 1,18 %

Sur le plan des infrastructures sanitaires, la commune dispose de six (06) CSPS localisés dans les villes et villages de Zorgho, Tuiré, Sapaga, Digré, Zinado et Zempassogo.

La ville de Zorgho compte environ 27400 habitants répartis dans les 06 secteurs et le seul village rattaché à la formation sanitaire qu'elle constitue. Un seul CSPS dessert toute cette forte communauté. Le personnel soignant est formé par 03 Infirmiers d'État, 02 Sages-Femmes d'État, 02 Infirmiers Brevetés et 03 Agents Itinérants de Santé.

Les structures publiques de soins sont organisées en trois niveaux qui assurent des soins primaires, secondaires et tertiaires.

Pour les soins primaires qui nous intéressent, ce premier niveau correspond au district sanitaire qui comprend deux échelons :

- le premier échelon de soins est le Centre de santé et de promotion sociale (CSPS), structure sanitaire de base du système de santé. Il dispense le paquet minimum d'activités (PMA) à travers des activités promotionnelles, préventives et curatives ;
- le deuxième échelon de soins est le Centre médical avec antenne chirurgicale (CMA). Il sert de référence pour les formations sanitaires du district.

Le CSPS était implanté au centre de la ville lors de sa construction. Par la suite, le CMA a été réalisé au Nord-Ouest de la ville. Cette zone (Nord-Ouest) avec l'Ouest et le Sud-Ouest constituent la partie où la ville s'est étendue avec un fort peuplement autour du CMA. La difficulté qui s'en est suivie est que les populations dans les ci-dessus citées veulent être pris en charge pour les premiers soins directement au CMA. Cet élan brise pour ainsi l'organisation du système sanitaire qui voudrait que le CMA soit un centre de référence et de recours pour les différentes formations sanitaires de la province du Ganzourgou qui constituent le District.

Par ailleurs, pendant la saison hivernale, une partie des populations du Nord-Ouest et de l'Ouest ont d'énormes difficultés pour accéder aux centres de santé cités plus haut. Cette faible accessibilité aux structures sanitaires s'explique aussi en partie par l'insuffisance en moyen de transport et par la qualité des infrastructures routières.

Enfin, la norme nationale est de 1 CSPS pour 5000 habitants. Pour celui qui existe et fonctionne dans la ville, la population a été multipliée par 5,46. Et pire, dans la pratique, des populations passagères et d'autres sanitaires environnantes viennent pour des soins dans ce centre primaire.

Des statistiques réalisées par les autorités sanitaires de la province, le contact a été de 1,03 habitant. Cela signifie qu'environ 55 000 personnes ont été reçues et enregistrées dans le centre en 2015.

Ce projet entre en ligne de compte de la politique de l'État et aussi dans les actions prioritaires du PCD. Il permettra à terme de desservir les zones ci-dessus mentionnées et va améliorer l'offre de santé. De même il contribuera à la promotion de la santé juvénile et infantile car il rapprochera 10 établissements du système éducatif formel à un centre de santé du premier degré.

2.3 Objectifs du Projet

i. Objectif Global

Améliorer durablement l'accès au soin de santé des populations des secteurs N°6, N°1, N°5 et de 10 établissements éducatifs de la ville de Zorgho par la construction d'un Centre de Santé et de Promotion Sociale (CSPS).

ii. Objectifs Spécifiques

- Réduire les disparités d'accessibilité géographique des centres de santé
- Rapprocher les structures sanitaires des populations éloignées, et des élèves
- Réduire le taux de mortalité
- Participer à l'offre sanitaire de la commune
- Réinvestir gracieusement les produits issus de sa gestion du centre au profit de l'éclosion de l'enfance vulnérable et des personnes du 3ème âge
- Mettre en place un service de kinésithérapie dans ce nouveau centre

2.4 Résultats Attendus

i. Résultats Quantitatifs

- un (01) Centre de santé et de promotion sociale est construit dans le secteur n°5 de Zorgho
- les populations des Secteurs N°6, N°1, N°5 disposent d'un Centre de santé accessible en toute période de l'année
- les OEV et personnes du 3ème âge de la commune sont pris en charge par les promoteurs
- Un (01) service de kiné est offert à la commune de Zorgho

ii. Résultats Qualitatifs

- la prévention des maladies et les soins de santé sont assurés au profit des populations
- la prévention des maladies et les soins de santé sont assurés au profit des élèves
- la mortalité maternelle et infantile est réduite
- les disparités géographiques d'accessibilité sont réduites
- la santé des populations s'est améliorée
- l'Association Solidarité Plus de manière autonome assure la prise en charge sanitaire et scolaire des orphelins et autres enfants vulnérables

2.5 Bénéficiaires

i. Les Bénéficiaires Directs :

Les bénéficiaires directs du projet sont les populations des secteurs N°6, N°5 et une portion du secteur N°1 de la commune de Zorgho.

ii. Bénéficiaires Indirects

Les bénéficiaires indirects sont les populations de villages et secteurs voisins comme Bougoulom, Bokin Koudgo, les personnes du 3ème âge cibles de l'Association Solidarité Plus et les OEV pris en charge par les deux associations promotrices.

2.6 Activités à Réaliser

L'organisation pour la construction du site comportera les étapes suivantes :

- **Implantation sociale du CSPS** : Le terrain qui abritera le CSPS a déjà l'accord de principe des autorités coutumières du village. Il s'agira de faire une assemblée villageoise pour réaliser une publicité foncière du site. Cette activité va rassembler toutes les sensibilités des secteurs concernés pour conscientiser sur les raisons du choix de ce site et de réaliser un débat contradictoire sur la pertinence de ce site
- **La sélection d'une entreprise compétente de construction**
- **Le Suivi des travaux et de réception des travaux**
Le comité de gestion mise en place participera au suivi contrôle de l'exécution des travaux au nom de la communauté. Un contrôleur externe en bâtiment sera recruté pour veiller à la qualité et au respect des normes de construction.
- **L'équipement du centre en matériels médico-techniques et bureautiques**
- **Solliciter la mobilisation du personnel soignant et procéder à l'ouverture du CSPS**
- **La mise en place du comité de gestion du CSPS**
- **L'organisation des promoteurs pour recruter le personnel de soutien**
Il s'agira de recruter au profit du centre :
 - Un (01) veilleur de nuit
 - Un (01) gérant du dépôt MEG
 - Deux (02) agents du service de nettoyage des locaux
- **La sélection et le financement de la formation d'un agent qui fera office de kiné**

III LA GESTION

3.1 Type de Gestion

Le centre de santé sera administré sous le régime d'établissement sanitaire privé avec une gestion totalement privée.

De ce fait, les associations promotrices organiseront le fonctionnement du centre.

Elles veilleront à la mise en place de l'équipe de travail constituée du personnel soignant (infirmiers, médecin à long terme) et le personnel de soutien, dont les agents d'hygiène et d'assainissement, le vigile, le gérant du dépôt pharmaceutique et le kinésithérapeute.

Deux procédés s'offrent à elles pour la mise en place de cette équipe.

Le premier consiste au recrutement d'agents qualifiés et expérimentés dans le domaine de la santé. Par ailleurs, les promoteurs peuvent sélectionner des personnes instruites d'un certain niveau d'études qu'ils enverront se former auprès de structures habilitées.

Le personnel à l'ouverture du centre sera constitué de :

- Deux (02) infirmiers
- Un (01) Agent Itinérant de Santé (AIS)
- Deux (02) Sages-Femmes d'État
- Une (01) Accoucheuse Auxiliaire
- Un (01) gérant du dépôt pharmaceutique
- Deux (02) agents de nettoyage des salles
- Un (01) veilleur de nuit (vigile)

L'équipe sera appelée à se renforcer en fonction de la fréquentation du centre par les clients.

Les charges d'exploitation de l'infrastructure incombent aux promoteurs. Ils seront responsables des actes posés par le comité et le personnel du centre.

3.2 Organisation

Au terme des travaux de construction, un comité de gestion du CSPS sera mis en place. Il comprendra le responsable administratif et technique du centre et des membres du bureau exécutif des associations, notamment les présidents.

Il est constitué de six (06) membres et est composé de :

- Un (01) président
- Un (01) secrétaire général
- Un (01) chargé du plateau technique
- Un (01) trésorier
- Un (01) secrétaire à l'organisation et à la commande
- Un (01) chargé à l'hygiène et à l'assainissement

L'Infirmier Chef de Poste (ICP), les présidents d'associations sont d'office membres du comité.

Les actions du comité seront contrôlées par l'assemblée conjointe des associations promotrices.

3.3 Services Offerts

Cinq (05) types de services seront offerts par le centre.

Il s'agit de :

- Soins infirmiers : ils sont assurés par les professionnels de santé mis à disposition du centre par l'État ou recrutés en complément.
- Programme Élargi de Vaccination (PEV) : les agents de santé accompagnés des agents de Santé communautaire (ASC) sélectionnés dans les localités de couverture du centre. Les ASC seront éventuellement au rôle d'animateurs pour les séances de sensibilisation sur les thèmes en rapport avec la vaccination.
- Planification Familiale (PF) : le centre assurera la sensibilisation des populations sur la nécessité, les procédés et fera le suivi par le biais des visites à domicile des cibles. Les agents de santé du centre assureront les conseils et l'administration de différentes méthodes de contraception.
- La kinésithérapie : un service de kinésithérapie sera progressivement mis en place après le démarrage des activités du centre. Il vise à soulager les besoins de toute la province qui en est dépourvu.
- Assistance des personnes du 3ème âge : un système de prise en charge des personnes du 3ème âge sera mis en place. Des agents de santé et des ASC seront formés à cet effet pour leurs assurer des soins infirmiers et un accompagnement même à domicile adaptés.

IV DOSSIER TECHNIQUE

4.1 Lieu d'Implantation

Le CSPS sera construit dans le secteur N°5 de Zorgho.

4.2 Description des Infrastructures et des Équipements

• Les infrastructures à réaliser

Les infrastructures à réaliser sont consignées dans les plans joints au présent projet. Il s'agit de :

- un (01) dispensaire
- une (01) maternité
- un service commun comprenant : Dépôt pharmaceutique (salle de vente et magasin), salle du PEV, une salle de la PF
- trois (03) blocs de latrines-douches pour le dispensaire, maternité et service commun
- un incinérateur

4.3 Calendrier d'Exécution

N°	Activités	Période	Durée de l'activité
	Ramassage des agrégats	Mois 1	2 semaines
04	Implantation du CSPS	Mois 1	2 jours
01	Élaboration du DAO et lancement de l'Appel d'Offres	Mois 1- Mois 2	40 jours
02	Dépouillement et sélection de prestataire	Mois 1	2 jours
03	Signature des contrats	Mois 2	1 semaine
05	Exécution des travaux de construction		3 mois et demi
06	Suivi contrôle	Mois 2- Mois 5	3 mois et demi
07	Réception provisoire de l'ouvrage	Mois 6	1 jour
08	Réception définitive de l'ouvrage	Mois 18	1 jour

4.4 Schéma de gestion des infrastructures

Au niveau du secteur et de l'association, un comité de gestion a été mis en place par la population.

Ce comité est composé de trois (03) personnes

- un (01) Président :
- un (01) Secrétaire :
- un (01) Trésorier :

Ce comité assurera le suivi de réalisation du projet au nom de la communauté villageoise. Au niveau Communale, un comité de gestion sera aussi mis en place conformément à l'esprit du décret N°2009-108/PRES/PM/MATD/MS/MEF/MFPRE Portant transfert des compétences et des ressources de l'État dans le domaine de la santé (Art 5). Le comité assurera la gestion de proximité de la formation sanitaire et jouie d'une autonomie de gestion et rend compte à la commune (Art 10). Sur le plan de la gestion de la fonctionnalité du CSPS, l'État mettra à la disposition du CSPS le personnel requis (Art 19).

V DOSSIER FINANCIER

5.1 L'Estimation du Coût des Investissements

- un (01) dispensaire
- une (01) maternité
- un service commun comprenant : Dépôt MEG, Salle de conseil en PF, Salle de suivi pré et post natal
- deux (02) blocs de latrines-douches
- un incinérateur
- du matériel et équipements médicaux et des installations et équipements solaires
- un forage équipé d'une pompe à motricité humaine

Le détail du budget est présenté dans les devis joints au projet

5.2 Valorisation de la Contribution en Nature du Village

Activités	Quantité	Cout unitaire	Cout total
Fournir des cailloux sauvages	60 charretées	10000	600000
Gravier	60 charretées	10000	600000
Fournir du sable	60 Charretées	6000	240000
Total			1 440 000

VI DOCUMENTS À JOINDRE EN ANNEXE

- Lettre d'engagement
- Devis et plans

BURKINA FASO

MINISTÈRE DE SANTÉ

DRS PLATEAU CENTRAL

DISTRICT SANITAIRE DE ZORGHO

